

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 05/03/2026.

**Présents** : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

**Absents excusés** : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*).

**Secrétaire de séance** : Richard MARCEAUX.

Nombre de Conseillers	
▪ En exercice .....	13
▪ Présents .....	12
▪ Votants .....	12

**Objet** : Approbation du C.F.U. du Budget Assainissement M49 – Année 2025

**Délibération n° 11/2026**

**Madame le Maire rappelle** : le C.F.U. ou Compte Financier Unique, à soumettre au vote de l'assemblée délibérante, est un compte commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable et qui se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires et produits afférents.

**Madame le Maire précise** que le C.F.U. est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du C.F.U. Le C.F.U. comporte maintenant trois signatures (comptable supérieur, comptable assignataire et ordonnateur).

**Madame le Maire donne la parole à Madame Martine CORDIER, adjointe en charge des Finances, qui présente au Conseil Municipal le C.F.U. du Budget Assainissement M49 relatif à l'exercice budgétaire 2025. Celui-ci présente les résultats suivants :**

• **Exploitation** :

- ✓ Recettes : 137 074.83 €
- ✓ Dépenses : 116 960.84 €
- ✓ Résultat de l'exercice 2025 : + 20 113.99 €
- ✓ Résultat antérieur reporté : + 39 558.40 €
- ✓ Résultat cumulé 2025 avec le report N-1 : + 59 672.39 €

• **Investissement** :

- ✓ Recettes : 86 377.07 €
- ✓ Dépenses : 69 896.45 €
- ✓ Résultat de l'exercice 2025 : + 16 480.62 €
- ✓ Résultat antérieur reporté : - 16 959.88 €
- ✓ Résultat cumulé 2025 avec le report N-1 : - 479.26 €

**Madame le Maire se retire** et le Président de séance est chargé de mener le débat relatif au C.F.U. présenté.

2026 SLOTT

Après débats, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget M49 de la commune de Noyers,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,  
Marie-Annick MARCEAUX



Monsieur Le Secrétaire de séance,  
Richard MARCEAUX.